

RÉUNION THÉMATIQUE

LES ENJEUX AGRICOLES

ZOOM SUR LES PYRENEES ORIENTALES

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR :

WWW.LIGNE-MONTELLIER-PERPIGNAN.COM

28 MAI 2026 - 18H / 20H30
COMPLEXE DE LA ROUSSILLONNAISE
RIVESALTES



Bienvenue !



Une réunion d'échanges pour...

1 **S'informer** sur le projet

2 **Comprendre** les enjeux agricoles du projet

3 **Participer**, donner son avis, exposer ses arguments

4 **Echanger** avec les acteurs concernés et les maitres d'ouvrage



Une concertation préalable organisée selon le Code de l'environnement

sous l'égide de la Commission nationale du débat public



LIGNE NOUVELLE
**Montpellier
Perpignan**
2 BEZIERS ↔ PERPIGNAN

Concertation garantie par
LA CNDP

Une ligne nouvelle
pour notre territoire ?

Concertation préalable
du 9 avril au 19 juin 2026

Opportunité, fret,
gares nouvelles :
donnez votre avis !

Participez en ligne ou lors
des rencontres près de chez vous
pour imaginer le réseau ferroviaire
de demain

ligne-montpellier-perpignan.com



Au programme ce soir



Les mots d'accueil

Présentation des modalités de la concertation



1. Présentation du **projet**



2. Présentation des enjeux fonciers et synthèse des enjeux agricoles par département et des incidences des scénarios sur le territoire

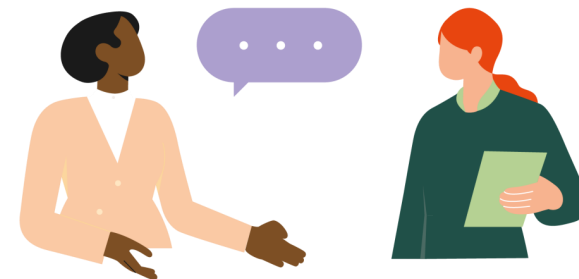
Temps d'échanges



3. Echanges en sous-groupes par entité géographique

Clôture de la réunion

Les règles d'or de la participation



ECOUTE

**RESPECT
MUTUEL**

PARTAGE DE LA PAROLE

Le mot d'accueil du maire

Julien POTEL
Maire de Rivesaltes

Le mot des garants

Vincent Delcroix

Anne-Isabelle Pardineille

Philippe Quévremont

CNDP

Droits du public à la participation et rôle des garants

« Toute personne a le droit, dans les conditions (...) définies par la loi (...) de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. » (2005)

La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, a validé les modalités de cette concertation.

Les garants nommés par la CNDP, **neutres et indépendants, veillent au respect des droits du public**

La concertation préalable

« *La concertation préalable permet de débattre :*

- ***de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet,***
- ***des enjeux socio-économiques*** qui s'y attachent ainsi que de ***leurs impacts*** significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- le cas échéant, de ***solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.***
- ***Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable ».***

Les valeurs de la Commission nationale du débat public



INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



TRANSPARENCE

Sur son travail



ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics

Nos recommandations pour le déroulement de la réunion

- **Les garants ont demandé aux maîtres d'ouvrage de prévoir des exposés courts. La moitié au moins du temps de réunion doit être consacré aux avis et questions du public (et à leur réponse)**
- **Chacun peut souhaiter prendre la parole. Pour permettre la plus large expression possible, il vous est demandé de rester concis. Si besoin, l'animatrice vous demandera de limiter à 2 minutes votre propos.**

1

Le projet LNMP Phase 2 Béziers-Perpignan





Le projet en bref et en image



Pourquoi une concertation sur la phase 2 ?

Aujourd'hui, un projet de référence...

PHASE 2 BÉZIERS ↔ PERPIGNAN

HORIZON DE MISE EN SERVICE : 2040*



97,7 km
de ligne nouvelle
+23 km
de raccordements
au réseau existant



4,9 Mds d'euros
Conditions économiques
2025



- 22 min
supplémentaires de trajet entre
Montpellier et Perpignan à
la mise en service de la phase 2



Une ligne
voyageurs
de Béziers à Rivesaltes
puis contournement
mixte de Perpignan



2 gares nouvelles
Béziers Est et Narbonne Ouest

... mais face :

- Au **changement climatique** qui impacte la ligne existante
- Au **développement des territoires**
- A l'évolution des **besoins de mobilité**
- Aux objectifs de **décarbonation des transports**
- A l'évolution du **contexte économique** et de la **politique fret, nationale et européenne**



Le projet de référence
questionné par les
partenaires
cofinanceurs et les
acteurs du territoire



Pourquoi une ligne nouvelle ?

Pourquoi une ligne nouvelle ?

Les bénéfices attendus de la phase 2

Une réponse aux besoins de mobilité et de développement du fret



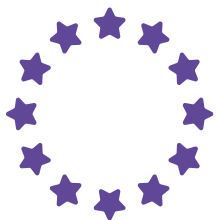
Au niveau régional

- Améliorer la **desserte** du littoral
- Libérer la **capacité** sur la ligne existante



Au niveau national

- Réduire les **temps de parcours** entre les grandes villes régionales et les grandes métropoles



Au niveau Européen

- Consolider le **corridor fret européen**
- Assurer la **continuité de la grande vitesse** entre la France et l'Espagne au sein du corridor méditerranéen



Pourquoi une ligne nouvelle ?

Constituer un doublet de lignes résilient au changement climatique

La **ligne existante** est **indispensable** aux déplacements du quotidien et au Fret de proximité, mais elle est vulnérable aux aléas climatiques, nécessitant :

A échéance 2050 : des travaux de confortement

A échéance 2100 : des adaptations, à dimensionner selon l'impact du changement climatique (ex : modélisation en cours de la montée des eaux)

La **ligne nouvelle** vient en **complément** de la ligne existante, pas en remplacement

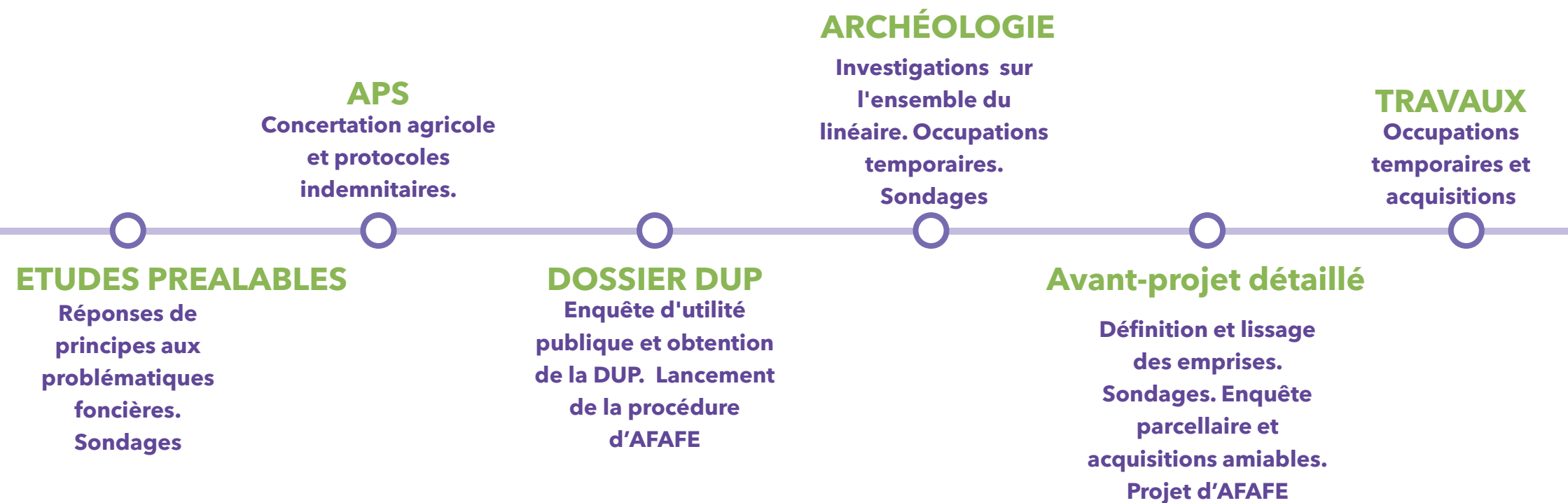


- Elle permettra de **faciliter la réalisation des travaux** à entreprendre sur la ligne existante pour la préserver
- Sans ligne nouvelle, c'est la **continuité du service ferroviaire** sur l'Arc Méditerranéen qui serait fragilisée.



Les enjeux agricoles et fonciers

Processus foncier et phasage du projet



L'occupation préalable : les sondages

Dimensionner les ouvrages

Les sondages géotechniques permettent de dimensionner les remblais, déblais et fondations selon la nature des sols.

- Signature d'un protocole d'accord national déployé localement
- Réunions d'information
- États des lieux d'entrée et de sortie contradictoires obligatoires.
- Indemnisation des préjudices (sols, récoltes).



L'archéologie préventive

1

DÉTECTION ET SAUVEGARDE

- L'archéologie préventive assure la détection, la conservation ou la sauvegarde du patrimoine avant le début des travaux sur la totalité du linéaire.
- La prospection est réalisée par des fenêtres d'investigation sur tout le tracé, avant l'acquisition massive des terrains.
- Des réunions d'information sont organisées par SNCF Réseau sur le territoire concerné afin de présenter le calendrier et le programme des opérations ainsi que les intervenants.

2

PROTOCOLE INDEMNITAIRE

- Signé entre SNCF Réseau et la profession agricole
- Etats des lieux contradictoires

3

CONVENTION D'OCCUPATION

- Signé entre SNCF Réseau et les propriétaires et exploitants concernés
- Etats des lieux contradictoires
- Indemnisations



Définition de l'emprise des travaux

La construction et l'exploitation d'un grand projet ferroviaire nécessitent l'acquisition de terrains qui constituent son emprise. Après avoir délimité l'emprise du projet, il convient d'identifier et d'informer les propriétaires et les exploitants des propriétés à acquérir afin de leur proposer une juste indemnisation. L'emprise du projet prend en compte :

1

LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Nombre de voies, hauteur des déblais/remblais, équipements télécoms et sous-stations, base travaux

2

ENVIRONNEMENT

- Mesures acoustiques et paysagères. Mesures de protection du biotope, passages faune et compensations écologiques.

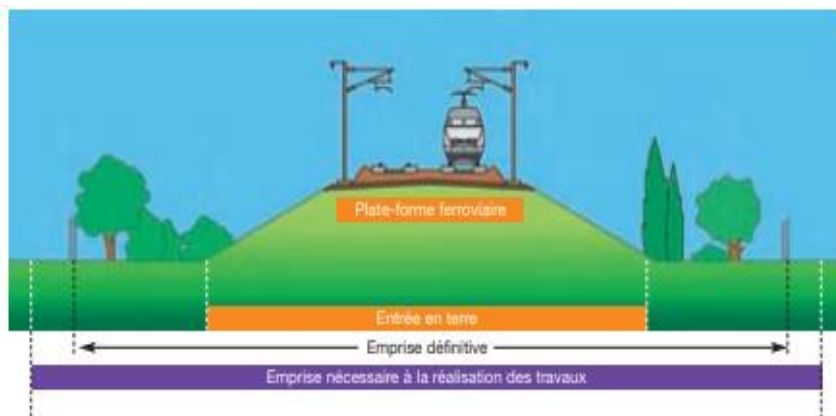
3

AMÉNAGEMENTS CONNEXES

- Assainissement (bassins), rétablissement des voies de circulation, accès et maintenance.



Sous-station électrique



Bassin

Acquisition amiable et expropriation

Les surfaces se trouvant dans l'emprise du projet sont acquises dans la plupart des cas à l'amiable. En cas de désaccord, la propriété est acquise par expropriation. Chaque situation est étudiée au cas par cas.



Garantir une indemnisation juste

Cible	Nature de l'indemnité	Evaluation
Propriétaire agricole	Valeur de la terre + Indemnité de emploi	Pôle Evaluation Domaniale / Marché local
Exploitant agricole	Éviction (perte de revenus)	Marge moyenne des cultures/protocoles
Propriété bâtie	Valeur du bien + Remploi + Déménagement	Pôle Evaluation Domaniale / Marché local/jurisprudence en vigueur
Activité commerciale	Valeur du bâti + fonds de commerce ou réinstallation	Pôle Evaluation Domaniale/marché local

L'aménagement foncier agricole et environnemental (AFAFE)

1

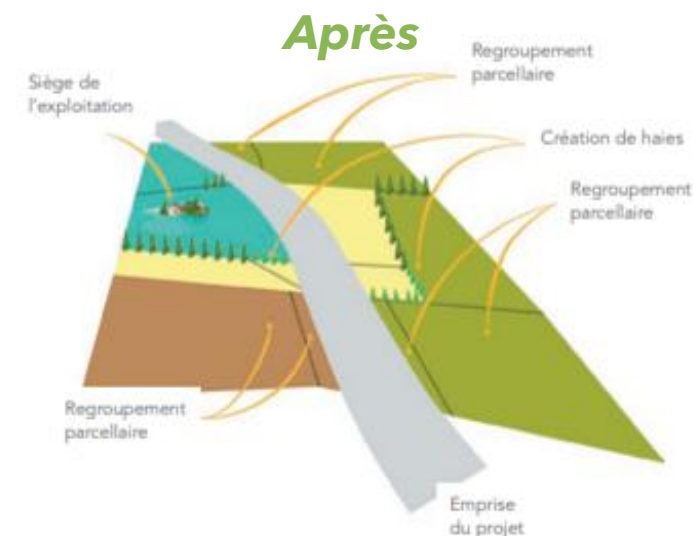
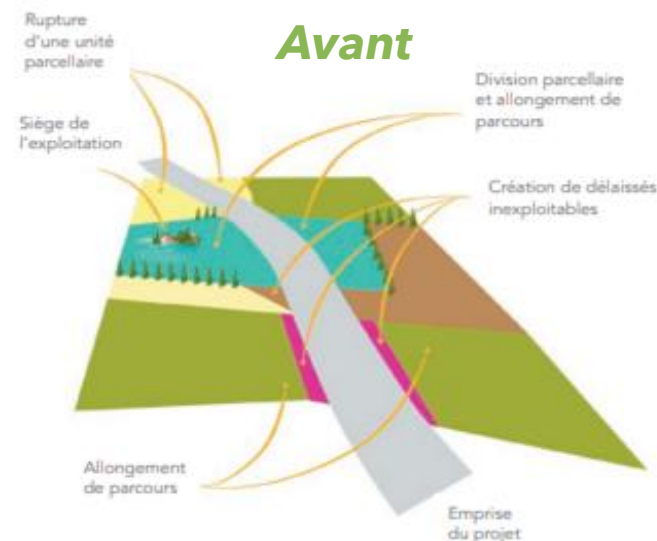
RÉDUIRE L'EFFET DE COUPURE ET RESTRUCTURATION PARCELLAIRE

- Le projet perturbe l'organisation des parcelles (allongements de parcours, délaissés, divisions parcellaires).
- L'AFAFE restructure le parcellaire de part et d'autre des emprises pour restaurer la viabilité économique.

2

GOVERNANCE ET FINANCEMENT

- La procédure est conduite par le Conseil Départemental via les commissions locales (CLAF).
- SNCF Réseau participe financièrement à l'exécution de l'AFAFE.



Les mesures de compensations agricoles

Décret du 31/08/2016 (procédure déclinée dans les articles D.112-1-18 à 22 du CRPM) : obligation pour le MOA de maintenir ou rétablir le potentiel économique agricole perdu par le financement de projets agricoles locaux.

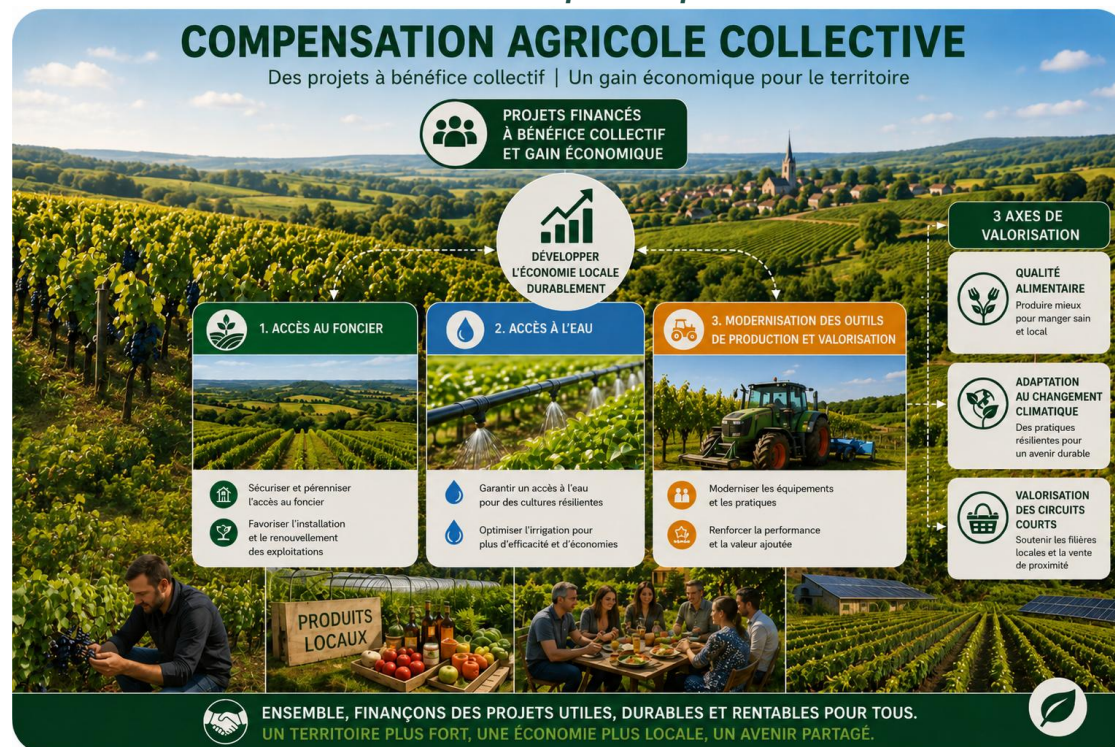
Gouvernance de la procédure :

- **COTECH** (DDTM, CA34, SNCF Réseau pour l'exemple de la phase 1)
- **Réunion d'information et d'échanges** avec l'ensemble de la profession agricole et les collectivités
- **Comité de sélection et d'engagement** pour le choix des projets : membres émanant de la CDPENAF

Etapes

- Présentation de l'EPA en CDPENAF et avis du préfet sur le montant et les 3 axes thématiques des mesures à mettre en place
- Mise en œuvre de la procédure : lancement des appels à projets puis instruction et sélection.
- Financement de projets visant à générer un bénéfice économique collectif

Exemple de la phase 1



**Avez-vous des questions
sur le projet
et les enjeux agricoles ou
fonciers ?**

**Souhaitez-vous partager
votre avis sur ce sujet ?**



2

Les enjeux agricoles par département



Les enjeux agricoles des Pyrénées-Orientales

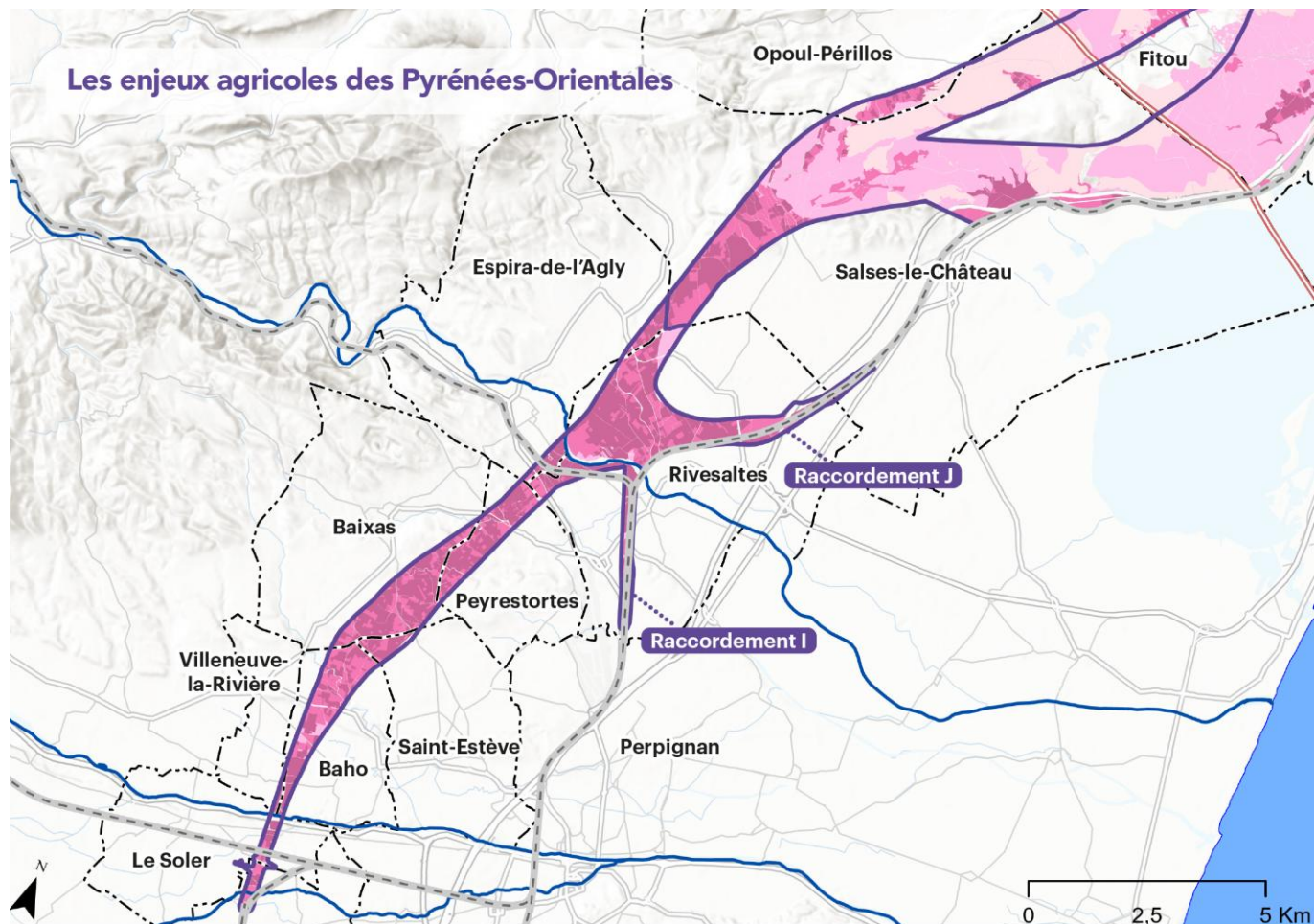
--- Réseau ferré national
- - - Limite communale
▭ Zone d'étude de la ligne nouvelle
— Cours d'eau principal
— Limite départementale

Niveau d'enjeux agricoles

□ Faible
□ Modéré
□ Fort
□ Très fort

Les enjeux agricoles indiquent le rôle et l'importance d'une parcelle pour l'agriculture. Ils sont déterminés à partir de plusieurs critères (sols, irrigation, types de cultures, labels...). Plus la couleur est foncée, plus la parcelle présente un niveau d'enjeu élevé.

- Des territoires reconnus pour la **qualité de leurs terroirs** et la **présence de réseaux d'irrigation**
- **Incidences sur des terres agricoles de qualité et renforcement des effets de coupure**
- **Massif des Corbières** : une variante tunnel qui permettrait de limiter les impacts
- **Plaine du Roussillon** : des scénarios mixtes avec plus d'incidences, s'implantant sur des terres de meilleure qualité agronomique.



**Avez-vous des questions
sur les enjeux agricoles du
projet ?**

**Souhaitez-vous partager
votre avis sur ce sujet ?**



3

Echanges en sous-
groupes par entité
géographique



2 entités géographique, 4 groupes



4 groupes pour enrichir de votre expertise d'usage l'analyse du territoire et les enjeux agricoles du projet

1 question

Quelles sont les raisons qui vous conduisent à préférer l'un des trois scénarios ?



Massif des Corbières

Plaine du Roussillon

Chacun peut participer à 2 pôles géographique car on tourne 1 fois !

Session 1 = 25'

Session 2 = 20'

**En conclusion, que
retenez vous de nos
échanges ?**

**Souhaitez-vous partager
vos enseignements ?**



Poursuivons les échanges...



Les modalités de concertation



[Accueil](#) [Agenda](#) [Participez](#) ▾ [La concertation](#) [Le site projet](#)



Bienvenue sur la plateforme de concertation !

Du 9 avril au 19 juin 2026, cette concertation préalable, organisée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), vous permet de vous informer et de donner votre avis sur la phase 2 du projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, entre Béziers et Perpignan. Cette concertation porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet (ligne voyageurs ou ligne mixte voyageurs/fret, desserte du territoire et gares nouvelles), et sur les enjeux environnementaux et agricoles.



Votre contribution est essentielle pour éclairer les choix des deux maîtres d'ouvrage, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions !

À l'issue de la concertation, les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dresseront un bilan des contributions et les maîtres d'ouvrages, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, formuleront une réponse aux recommandations exprimées.

CONSULTEZ LE DOSSIER DE CONCERTATION

CONSULTEZ LA SYNTHÈSE DU DOSSIER

EN SAVOIR PLUS SUR LA CONCERTATION



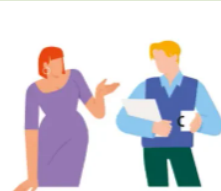
Répondez au questionnaire !

En 3 minutes, donnez votre avis de manière simple et rapide.



Exprimez-vous !

Partagez vos idées, vos questions, et consultez les contributions déjà déposées.



Déposez un cahier d'acteurs !

Formulez une contribution argumentée en tant que collectivité ou organisation.



Participez aux temps d'échanges !

Et consultez les dates des réunions d'échanges proposées.



Pour déposer une contribution rendez-vous :

- Sur la plateforme de concertation lnmp.plateformecitoyenne.fr
- Dans les mairies des **34 communes** concernées par le projet

Les modalités de concertation



Concertation préalable

du 9 avril
au 19 juin 2026

Des rendez-vous sur l'ensemble du territoire



BÉZIERS

1 réunion d'échanges

20 MAI RÉUNION THÉMATIQUE

Auditorium Yves Nat
Les scénarios de gares nouvelles,
zoom sur l'Hérault
2 rencontres de proximité

COURSAN

1 réunion d'échanges

12 MAI ATELIER FOCUS

Salle polyvalente
Les enjeux de la ressource en eau

NARBONNE

3 réunions d'échanges

9 AVRIL RÉUNION PUBLIQUE

Palais des Sports, des Arts et du Travail
Réunion d'ouverture de la concertation

19 MAI RÉUNION THÉMATIQUE

Salle des Consuls
Les scénarios de gares nouvelles,
zoom sur l'Aude

16 JUIN RÉUNION PUBLIQUE

Parc des expositions
Réunion de clôture de la concertation
2 rencontres de proximité

Inscrivez-vous aux réunions thématiques
et ateliers focus sur le site internet du projet.

BAGES

1 réunion d'échanges

2 JUIN RÉUNION THÉMATIQUE

Espace Louis Daudé
Les enjeux agricoles,
zoom sur l'Aude et l'Hérault
1 rencontre de proximité

PORTEL-DES-CORBIÈRES

1 réunion d'échanges

16 AVRIL RÉUNION THÉMATIQUE

Espace Tamaroque
Les scénarios voyageurs ou mixtes
(fret + voyageurs)

SIGEAN

1 rencontre de proximité

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

1 réunion d'échanges

3 JUIN ATELIER FOCUS

Foyer des campagnes
Les enjeux d'un tunnel en milieu karstique

LA PALME

1 réunion d'échanges

27 MAI RÉUNION THÉMATIQUE

Salle Jean Moulin
Les enjeux environnementaux :
biodiversité, bruit, paysage

FITOU

1 réunion d'échanges

5 MAI ATELIER FOCUS

Salle polyvalente
La traversée du massif des Corbières :
enjeux et scénarios proposés

SALSES-LE-CHÂTEAU

1 rencontre de proximité

RIVESALTES

1 réunion d'échanges

28 MAI RÉUNION THÉMATIQUE

Complexe de la Roussillonnaise
Les enjeux agricoles,
zoom sur les Pyrénées-Orientales
1 rencontre de proximité

PERPIGNAN

1 réunion d'échanges

15 AVRIL RÉUNION THÉMATIQUE

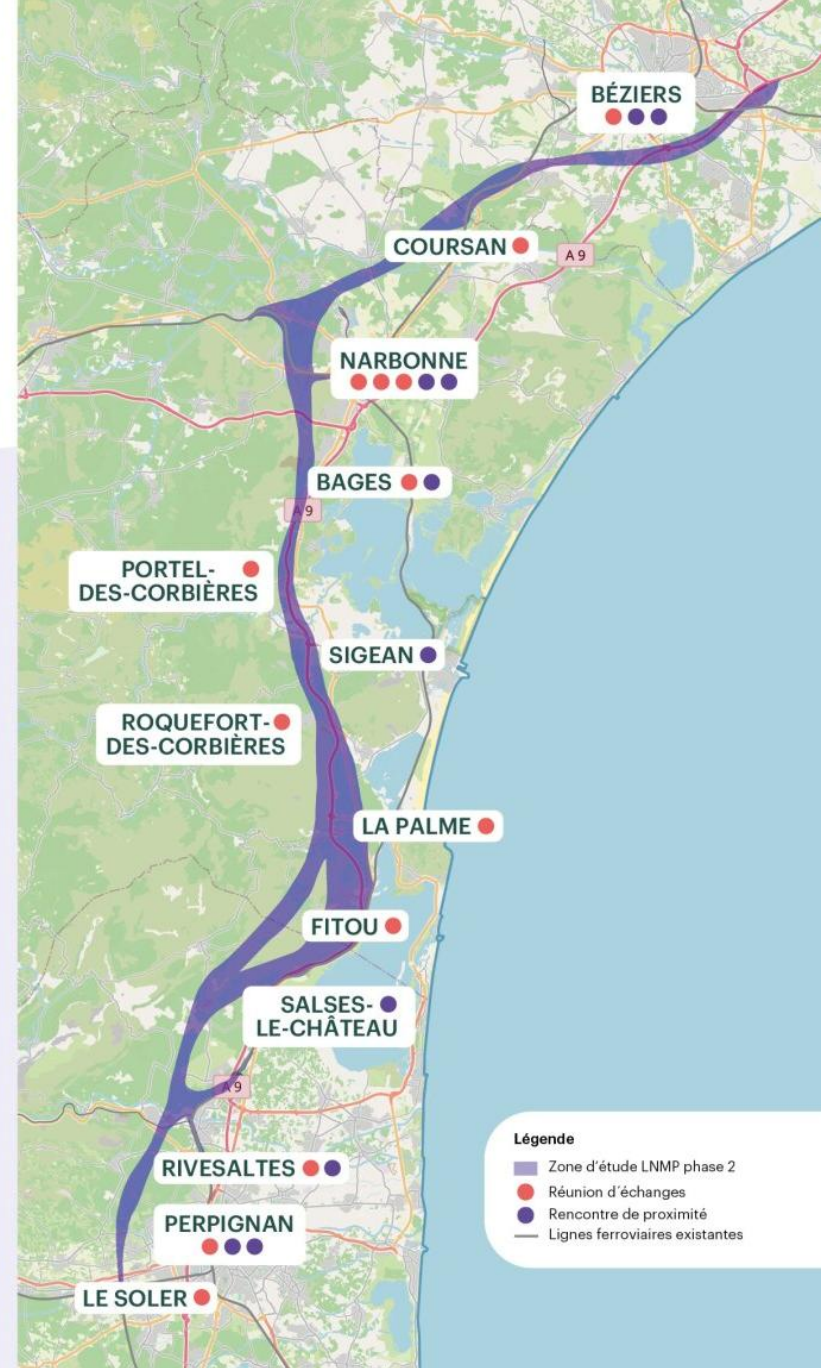
Palais des Congrès
Les enjeux économiques et touristiques
2 rencontres de proximité

LE SOLER

1 réunion d'échanges

6 MAI ATELIER FOCUS

Salle des fêtes
Le contournement de Perpignan





Merci de votre attention